



Québec, le 8 janvier 2013

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet: Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et d'une réserve aquatique  
dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue • Questions  
complémentaires du 20 décembre 2012**

N/ Réf. : 5148-07-13

Madame,

Nous vous transmettons les réponses aux questions que vous nous avez adressées le  
20 décembre 2012.

#### Question 4

À l'égard du développement nordique, le gouvernement a annoncé son intention de procéder  
différemment par rapport à la démarche antérieure. Le Nord pour tous annoncé dans le Discours  
d'ouverture par la première ministre et la création du Secrétariat au développement nordique,  
indiquent les premiers changements. Toutefois, les préoccupations d'un développement  
économique et social durable, la protection de la qualité de l'environnement, la sauvegarde de la  
biodiversité demeurent au centre des engagements du gouvernement en milieu nordique.

L'enjeu de la conservation constitue une priorité gouvernementale dans l'ensemble de cette  
réflexion et des actions que le gouvernement compte annoncer. Les nouvelles orientations qui  
vont en découler, tant à court qu'à moyen terme et qui seront connues ultérieurement, vont porter  
sur des échéanciers, des cibles, des moyens et des processus de conservation pour mieux  
garantir un développement économique et social du Nord québécois en harmonie avec la  
sauvegarde de la biodiversité et la protection de l'environnement.

...2

Toutefois, à très court terme, le gouvernement entend, à l'égard des aires protégées, atteindre en 2015, 12 % d'aires protégées au Québec en milieu aquatique d'eau douce et terrestre et 10 % d'aires protégées en milieu marin et estuarien. Ces orientations s'appliquent à l'échelle de tout le Québec.

Ces orientations sont d'ailleurs modulées selon les différentes zones géographiques du Québec. À titre d'exemple, dans la zone nord du Québec, un minimum de 12 % d'aires protégées est visé; dans la zone centrale, comprenant la forêt boréale, 12 % du territoire devaient être consacrés à des aires protégées dont une très grande aire sauvage d'une superficie approximative de 10 000 km<sup>2</sup> vouée au maintien d'espèces menacées ou vulnérables, entre autres, le caribou forestier.

Pour ce qui est du projet de loi 65, il est mort au feuilleton des suites du déclenchement de la période électorale de l'automne 2012. Pour le moment, le calendrier législatif du gouvernement n'est pas connu en ce qui a trait à des travaux donnant suite à ce qu'était le projet de loi 65.

#### **Question 5**

- A) Le Ministère utilise la notion de service écologique comme motif pour soutenir le besoin de créer des aires protégées, mais les services écologiques ne servent pas comme facteurs déterminants à la sélection des territoires.
- B) Non, ce type d'analyse n'est pas fait. Il n'y a pas d'étude scientifique adaptée à la très grande variabilité de conditions écologiques du territoire québécois qui permettrait une estimation rigoureuse et valide scientifiquement des services écologiques rendus par les écosystèmes.
- C) Non, le concept de service écologique et les méthodes d'évaluation sont encore très peu documentés dans le monde et encore moins utilisés de manière opérationnelle pour la prise de décision à caractère environnemental. Ici encore et à défaut de données scientifiques évaluées, mesurées et quantifiées, l'approche du filtre brut s'applique. En bref et à l'instar du concept de représentativité de la biodiversité, l'approche du filtre brut est basée sur le fait que si une grande variété d'écosystèmes de qualité et en quantité adéquate est protégée et soustraite aux activités causant préjudice à la biodiversité, ces écosystèmes seront alors protégés et les services écologiques associés à ces écosystèmes le seront aussi.
- D) Le Ministère travaille pour l'instant avec les revues de littérature scientifiques faites dans ce domaine. Il y a une somme considérable de recherches scientifiques à mener au Québec avant d'utiliser de manière opérationnelle le concept de service écologique. Pour le moment, aucun fonds québécois de recherche fondamentale n'adresse les questions des services écologiques de manière spécifique.

Pour toute information supplémentaire ou précision, vous pouvez communiquer avec M. Marc-André Bouchard, chargé de projet pour les réserves aquatiques et de biodiversité de l'Abitibi-Témiscamingue, au 418 521-3907, poste 4712 ou par courriel à : marc-andre.bouchard@mdefp.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Patrick Beauchesne

PB/MAB/hm